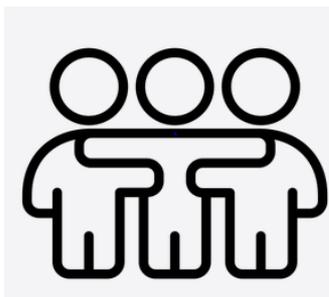
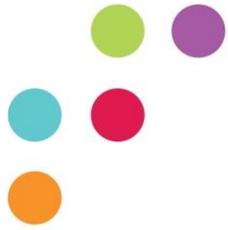


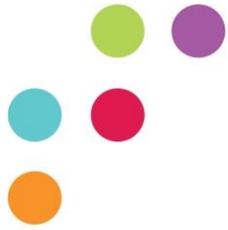
Unité TVA





Unité TVA

- Introduction
- Notion d'UTVA
- Pourquoi créer une UTVA
- Qui **peut** faire partie d'une UTVA ?
- Qui **doit** faire partie d'une UTVA ?
- Procédure de formation
- Conséquences
- Droit à déduction
- Révision



Introduction / Cadre légal

- **Art 11 DTVA 2006**
- **Article 4 §2 CTVA + Circ. 2007/42**
- **AR 55**

Art 4 Code

§ 2. Dans les cas qu'il détermine et selon les modalités qu'il fixe, **le Roi** peut considérer que des **personnes établies en Belgique**, qui sont **indépendantes du point de vue juridique** mais **étroitement liées entre elles sur les plans financier, économique et de l'organisation**, ne constituent **qu'un seul assujetti** pour l'application du présent Code.

UTVA : implications en TVA seulement!



Notion d'UTVA

- Mesure d'aide aux entreprises
- Simplification administrative

Constat

Beaucoup entreprises adoptent stratégies pour rationaliser coûts :

- Centralisation
- Externalisation

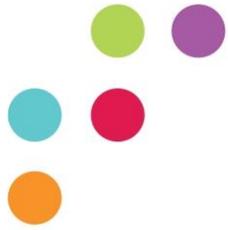
certaines fonctions : informatique, call center, support administratif

TVA dues/déductibles entre entités.

L'idée UTVA : opérations effectuées entre ces entreprises indépendantes juridiquement

mais étroitement liées au niveau financier, économique et organisationnel

= un seul asj pour TVA



Notion d'UTVA

Implication un seul asj?

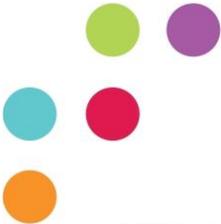
Opérations effectuées entre personnes membres ne sont pas soumises TVA.

Rationalisation des obligations administratives.

Critère dans choix d'une implantation d'un centre coordination, d'excellence, fonction d'un groupe, ...

Mesure de modernisation de l'environnement fiscal belge pour attirer des activités en BE.

- ▶ Grands groupes financiers, bancaires, d'assurances
- ▶ Petites entreprises



Notion d'UTVA

UTVA

Asj unique formé par ses membres

Se substitue à ceux-ci pour les droits et obligations TVA

Reçoit un num d'identification

- ▶ Chaque membre ne peut **faire partie que d'une seule unité TVA**
- ▶ **Caractère optionnel**

Inconvénient

▶ Les membres sont **solidairement responsables dettes TVA** de l'unité.



Objectifs création UTVA

Limitation de la charge de TVA non récupérable

Optimalisation charge TVA

TVA non déductible est rendue parfois totalement récupérable pour les asj

Eviter préfinancement TVA

Préfinancement?

- Délais paiement \neq délais récupération
- Entreprise exportatrice souvent crédit de TVA

Amélioration cash flow

Prolongement du *non préfinancement* : si on parvient à limiter le préfinancement TVA : trésorerie s'améliore.

Réduction erreurs appréciation traitement TVA

Objectifs : illustration



John - Deere

**Achat (BE) de pièces ;
... pour le montage de
machines agricoles.**

Montant = 1.500.000€
TVA = 315.000€



**Vente de machines à
des tiers.**

Montant = 4.000.000€
TVA = 840 000€

**Vente des machines
à DEERE**

HTVA = 1.000.000€
TVA = 210.000€

**Achat (BE) de pièces
pour terminer
machines**

Montant = 1.000.000€
TVA = 210.000€



**Exportation des
machines (hors BE)
Pas de TVA**



Solde TVA à payer : 735 000,00



Solde TVA à récupérer : 420 000,00

Objectifs : illustration avec UTVA



John - Deere

**Achat (BE) de pièces ;
... pour le montage de
machines agricoles.**

Montant = 1.500.000€
TVA = 315.000€

**Achat (BE) de pièces
pour terminer
machines**

Montant = 1.000.000€
TVA = 210.000€



**Vente des machines
à DEERE**

HTVA = 1.000.000€



**Vente de machines à
des tiers.**

Montant = 4.000.000€
TVA = 840 000€

**Pas de TVA pour les
opérations entre les membres**

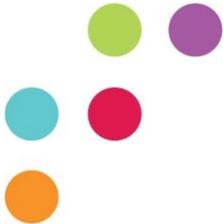
**Exportation des
machines (hors BE)
Pas de TVA**

TVA déd : 525 000,00

TVA due : 840 000,00



Solde TVA à payer : 315 000,00



Qui peut faire partie d'une UTVA?

AR 55 art.1 §1^{ier}

§ 1er. Dans la mesure où ils sont établis en Belgique, peuvent être considérés comme un seul assujetti, conformément à l'article 4, § 2, du Code, **les assujettis au sens de l'article 4, § 1er**, du Code qui remplissent **les conditions cumulatives suivantes** :

1° ils sont étroitement liés sur le plan financier. Cette condition est en tous cas remplie lorsqu'il existe entre eux, en droit ou en fait, directement ou indirectement, un lien de contrôle.

Dans le chef d'autres personnes que les personnes morales au capital représenté par des actions ou parts, ce lien financier existe en tous cas lorsque la majorité des actifs qu'elles ont investis pour les besoins de leur activité économique appartient directement ou indirectement à la même personne.

2° ils sont étroitement liés sur le plan de l'organisation. Cette condition est en tous cas remplie lorsque :

- ils sont, en droit ou en fait, directement ou indirectement, sous une direction commune ou
- ils organisent leurs activités totalement ou partiellement en concertation ou
- ils sont, en droit ou en fait, directement ou indirectement, sous le pouvoir de contrôle d'une seule personne.

3° ils sont étroitement liés sur le plan économique. Cette condition est en tous cas remplie lorsque :

- l'activité principale de chacun d'entre eux est de même nature ou
- leurs activités se complètent ou s'influencent ou s'inscrivent dans la recherche d'un objectif économique commun ou
- l'activité d'un assujetti est exercée en totalité ou en partie au profit des autres.



Qui peut faire partie d'une UTVA?

Asj (art 4 CTVA)

Toute personne physique ou morale

Réalise dans l'ex d'une activité éco

De manière habituelle ou à titre d'appoint

Avec ou sans esprit lucre

LB ou PS

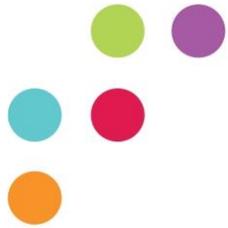
Etablis en Belgique

Etroitement liés au niveau

- financier
- organisationnel
- économique

De façon permanente (pendant toute la durée de vie de l'UTVA)

Peu importe si asj avec droit à déd complet ou partiel ou sans droit à déduction



Lien financier?

Entités juridiques sont étroitement liées si participation min 10%.

- ▶ Détenir **directement ou indirectement** avec ou sans droit de vote
- ▶ Une quotité du capital de 10% ou plus
- ▶ Dans une autre société

Contrôle de droit

EX : Détention de la majorité des droits de vote

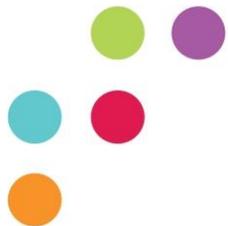
Un associé a le droit de nommer ou révoquer majorité des administrateurs ou gérants

Contrôle de fait

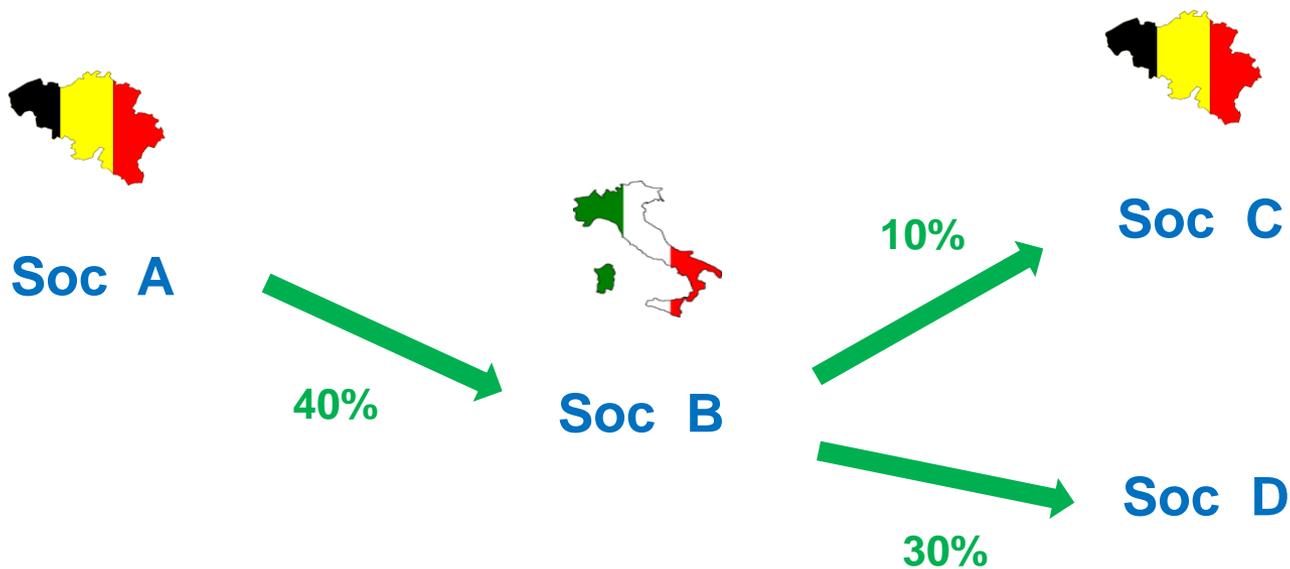
EX : Associé avec droit de vote minoritaire mais lors de l'AG, une multitude de petits porteurs non représentés.

Influence notable

EX : Une personne qui possède la majorité des actifs



Lien financier : exemple



UTVA possible entre ?

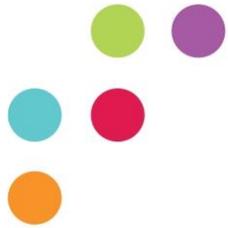
A / B ?

B / C ?

A / C ?

B / D ?

A / D ?



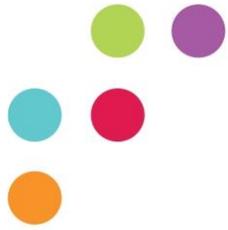
Lien organisationnel?

Entités juridiques sont étroitement liées au niveau de l'organisation

- ▶ Directement ou indirectement sous une direction commune
- ▶ Activités sont organisées totalement ou partiellement en concertation
- ▶ Directement ou indirectement sous contrôle d'une seule personne

Exemple

Plusieurs sociétés sont dirigées par le même gérant.



Lien économique?

Entités juridiques sont étroitement liées sur le plan économique

càd

- ▶ Activité principale est de même nature
- ▶ Activités se complètent ou s'influencent dans un obj éco commun
- ▶ Activité d'un asj totalement ou en partie au profit des autres

Exemples

Les membres appartiennent au secteur médical

Un membre cultive du café, l'autre le commercialise et le dernier le torréfie.

Un membre est propriétaire d'un immeuble qu'il donne en location aux autres membres

Qui doit faire partie d'une UTVA?

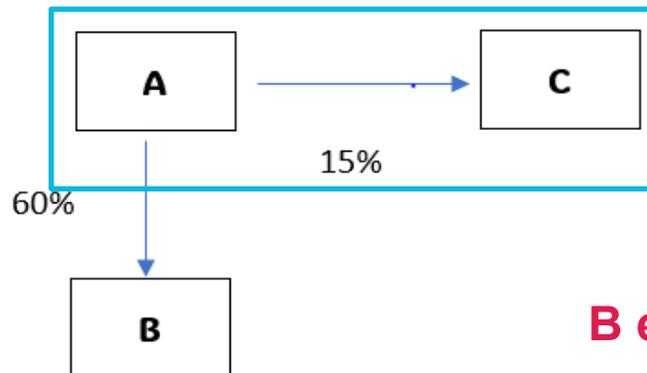
Si une société est déjà membre d'une UTVA par démarche volontaire (option)

Détient une participation directe de plus de 50% dans une autre société (pas entrée volontairement dans une unité)

Les cond° de liaisons fin, org et éco sont automatiquement remplies.

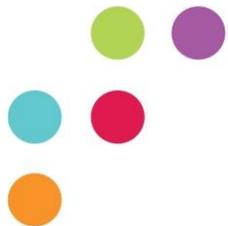
→ Elle devient alors directement membre obligatoire de l'unité.

Exemple



UTVA entre A et C

B entre obligatoirement dans l'unité



Qui doit faire partie d'une UTVA?

L'attraction non volontaire peut être malgré tout écartée.

La présomption est réfragable.

Exemple



Malgré la présomption liée à détention directe de >50% dans le musée auto, elle peut être écartée en invoquant par ex l'absence de lien au niveau immobilier.



Procédure de constitution

L'instauration d'une UTVA entraîne plusieurs **formalités administratives**.
Le représentant de l'unité qui est choisi par les membres et qui sera la personne de contact entre l'administration et l'unité.
C'est lui qui effectue la création, modification ou dissolution.

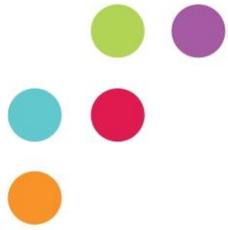
Demande de constitution
introduite par le
représentant

Accusé de réception :
demande acceptée

Constitution pour durée
min 3 ans

Formulaire 606A à
compléter et déposer
Reprend infos : description
activité, explication des liens,
... organigramme, ...

Unité TVA est constituée
le 1^{er} jour du mois qui
suit le délais d'1 mois qui
suit le dépôt de la
demande



Conséquences de la création

Numéro de TVA unique

Attribué à l'unité pour tous les membres

Vaut pour tous les contacts avec l'administration

Ne pas communiquer ce numéro à l'extérieur

- ▶ **Déclarations périodiques** déposées au nom de l'unité
- ▶ **Dépôt du listing clients**
- ▶ ...

Numéro de TVA individuel

Chaque membre conserve son numéro d'identification propre (sous numéro)

Utilisé avec les tiers : clients et fournisseurs propres

Repris sur les documents commerciaux et factures



Droit à déduction de l'UTVA

Opérations internes

Réalisées entre les différents membres de l'unité.

Sans factures (mais documents internes) car pas soumises à la TVA

Exemple : John vend machines agricoles à Deere

Opérations externes

Réalisées par les différents membres de l'unité avec des tiers : clients et fournisseurs ne faisant pas partie de l'unité.

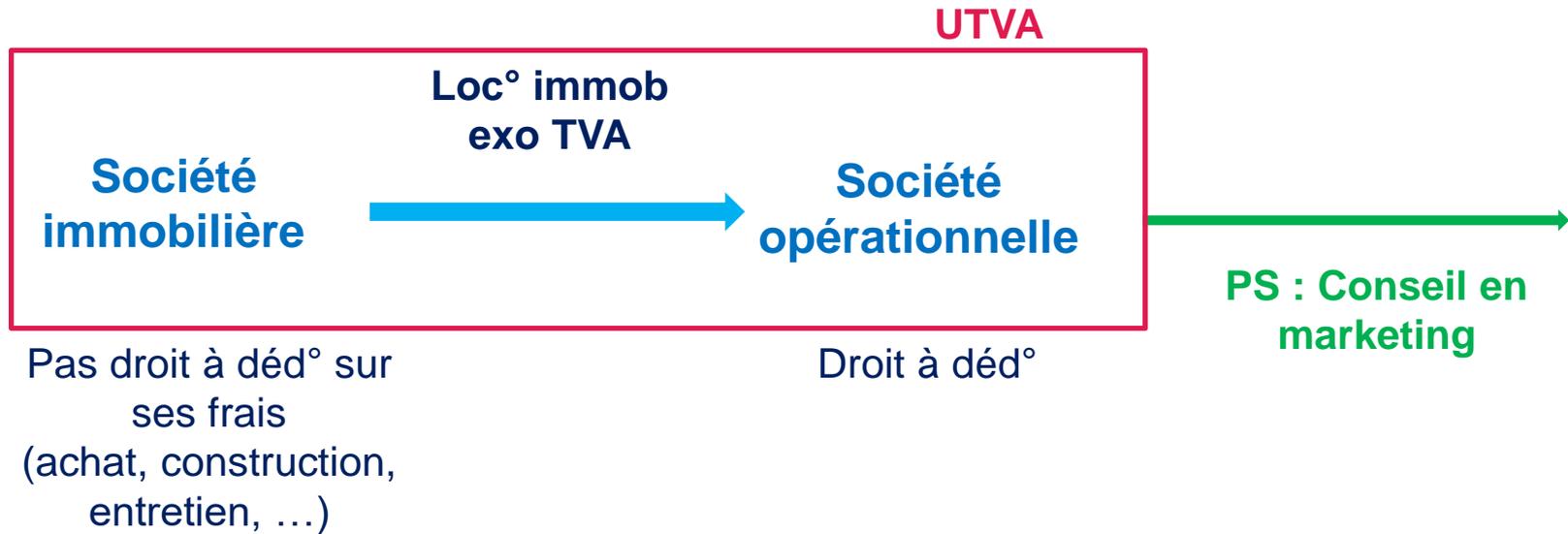
Avec factures.

Ce sont ces opérations externes qui vont être examinées pour déterminer le **droit à déduction de l'unité**. C'est l'unité qui reprend droits et obligations des membres.

L'UTVA

- Asj ordinaire
- Asj mixte
- Asj exempté

Droit à déduction de l'UTVA?



UTVA : quel droit à déd°?

Prendre en compte les opérations externes :

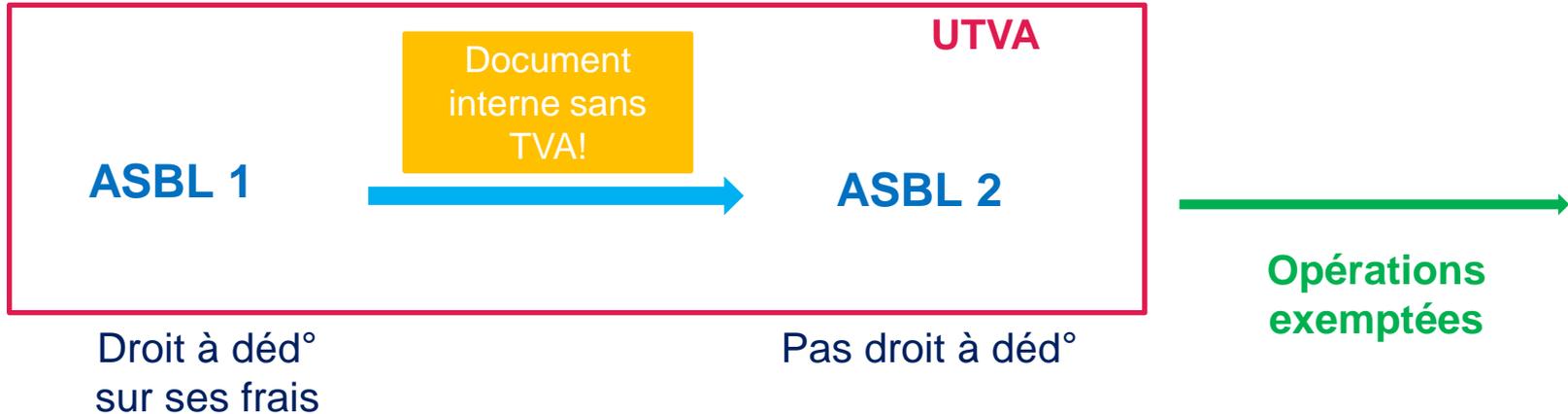
PS de conseil en mkg : donnent droit à déduction totale

- ▶ UTVA considérée comme un **asj ordinaire** avec droit à déd 100%

Tous les frais réalisés par les membres de l'unité pourront bénéficier de déduction TVA à 100%

Y compris les frais de l'immeuble!

Droit à déduction de l'UTVA?



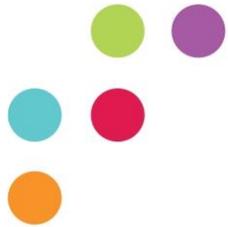
UTVA : quel droit à déd°?

Prendre en compte les opérations externes :

Opérations exemptées de TVA

- ▶ UTVA considérée comme un **asj exempté** sans droit à déd

Mais l'avantage : les frais réalisés **entre les membres** de l'unité seront réalisés **sans TVA!**



Droit à déduction de l'UTVA?

Quid si opérations externes : avec TVA et sans TVA?

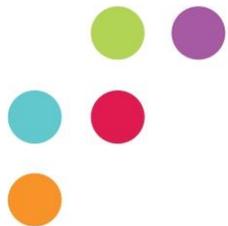
Si les opérations en externes (à la sortie) sont des opérations

- avec TVA : car asj ordinaire
- sans TVA : car exemptées (art 44 CTVA)

► Impact sur droit à déduction de l'unité?

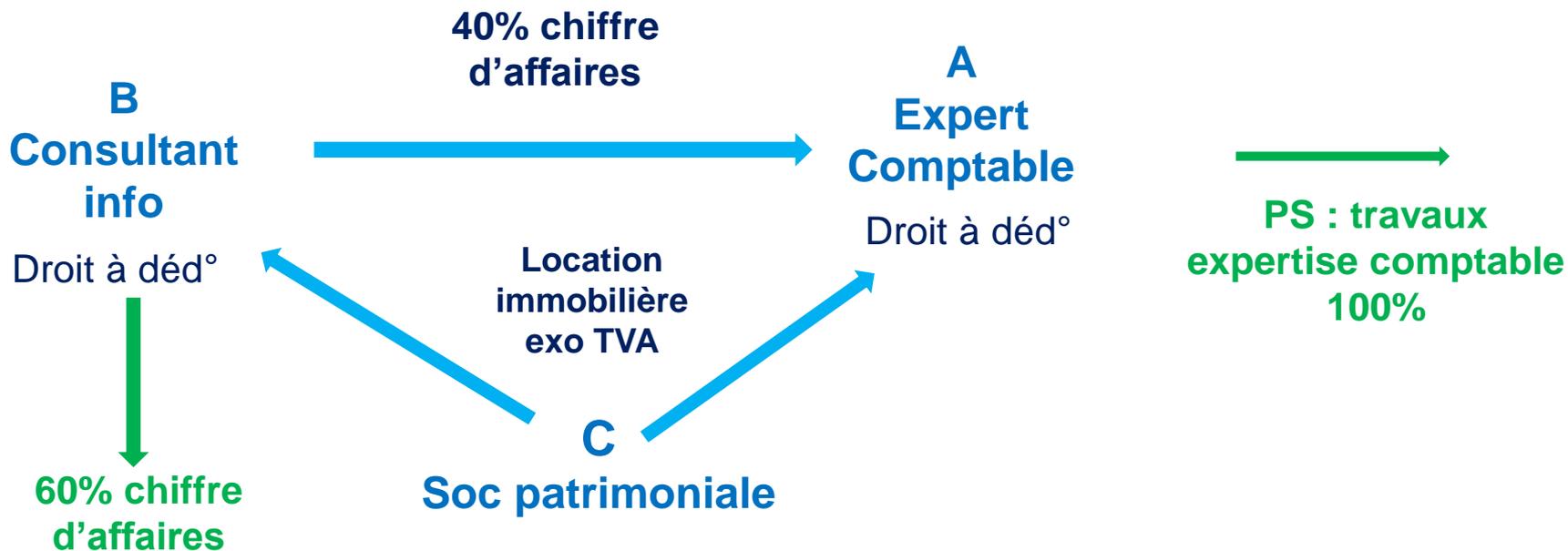
L'unité ne pourra déduire la TVA sur les opérations à l'entrée que partiellement ...

Effectuer les calculs pour déterminer proportion de déductibilité.



Exemple 1

UTVA entre A B C



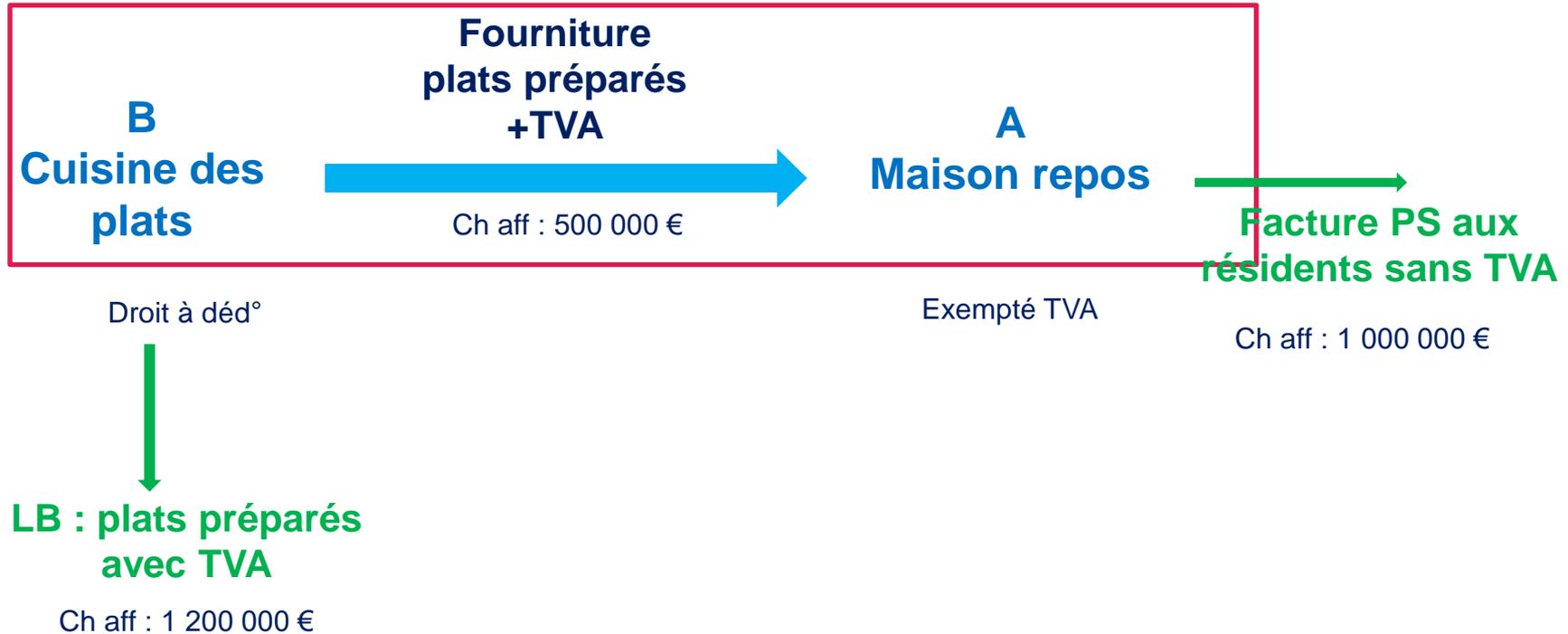
UTVA : quel droit à déd°?

Prendre en compte les opérations externes

- ▶ UTVA considérée comme un asj ordinaire avec droit à déd 100%

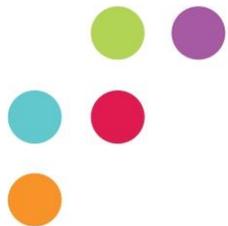
Exemple 2

UTVA



UTVA : quel droit à déd°?

Prendre en compte les opérations externes : exonérées et taxées
Réaliser une proportion (prorata) ou affectation réelle



Exemple 2

Régime prorata

Il s'agit d'une fraction

Au numérateur : opérations externes de ch aff ouvrant droit à déduction

Au dénominateur : chiffre d'affaires externe total

X 100

Arrondir à l'unité supérieure

Dans l'exemple maison de repos et plats cuisinés

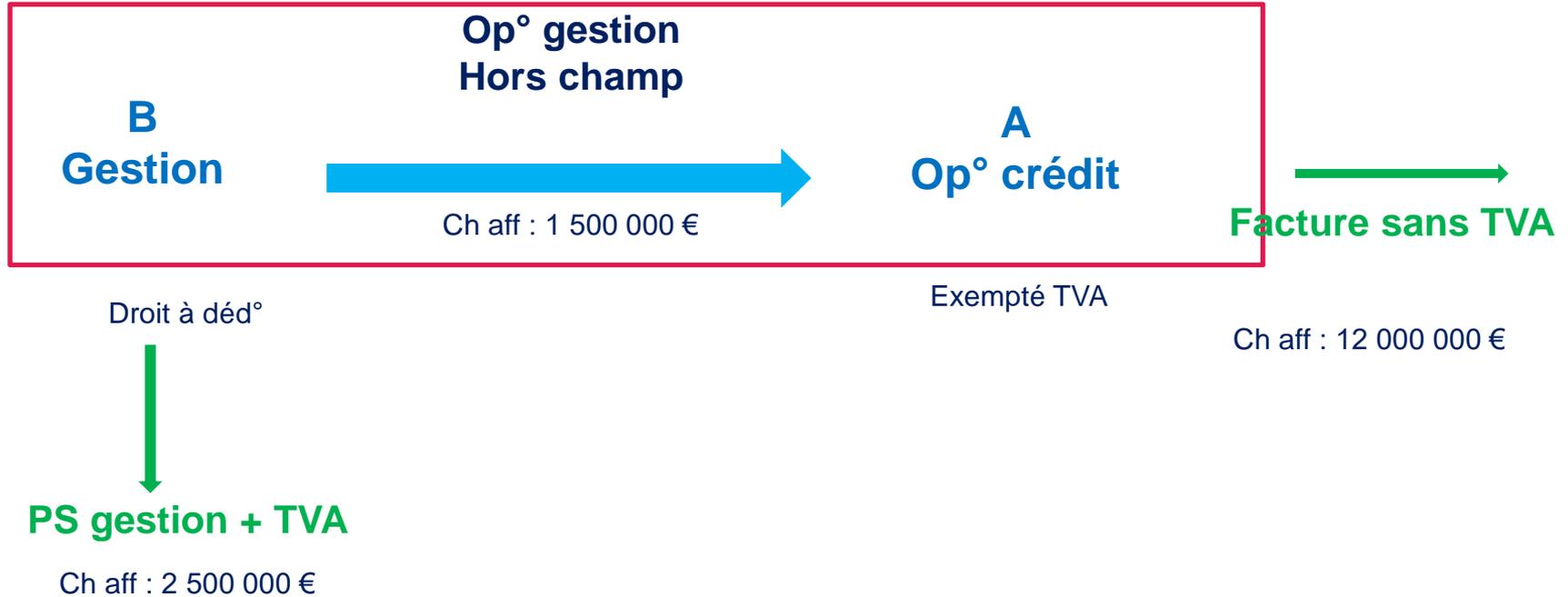
	Chiffre d'affaires
A Maison repos	1 000 000 € exonéré TVA
B Plats cuisinés	500 000 € facturés à A 1 200 000 € facturés à des tiers

N : op externes	1 200 000 €
D : total ventes	2 200 000 €

$\times 100 = 54,54\% = 55\%$

Exemple 3

UTVA



UTVA : quel droit à déd°?

N : op externes avec droit	2 500 000 €
D : total ventes externes	14 500 000 €

$$x 100 = 17,24\% = 18\%$$



Droit à déduction de l'UTVA

Affectation réelle

Si l'application du prorata entraîne des inégalités dans la déduction TVA, possibilité de choisir l'affectation réelle sur base d'une notification au préalable auprès de l'administration.

Ce qui suppose de connaître l'utilisation finale des biens et services des différents membres.

Hierarchisation de l'affectation

- par membre

- par secteur d'activité

- par types d'opérations (internes ou externes)

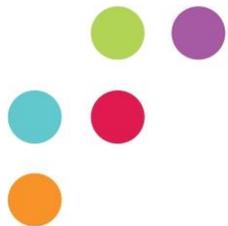
- en fonction de l'utilisation faite par les autres membres

Conditions d'application

Secteurs d'activités distincts

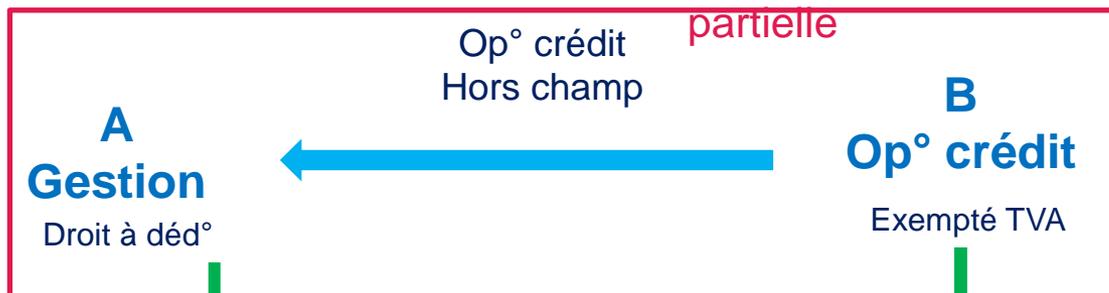
Démontrer via documents l'affectation des biens à tel ou tel secteur

Biens et services non affectés à un seul secteur sont répartis en fonction d'une clé de répartition.



Aff réelle exemple 1

Achat biens pour ses ventes



PS gestion + TVA

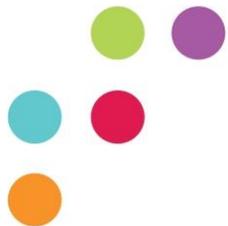
Facture sans TVA

Achat Biens pour activité crédit



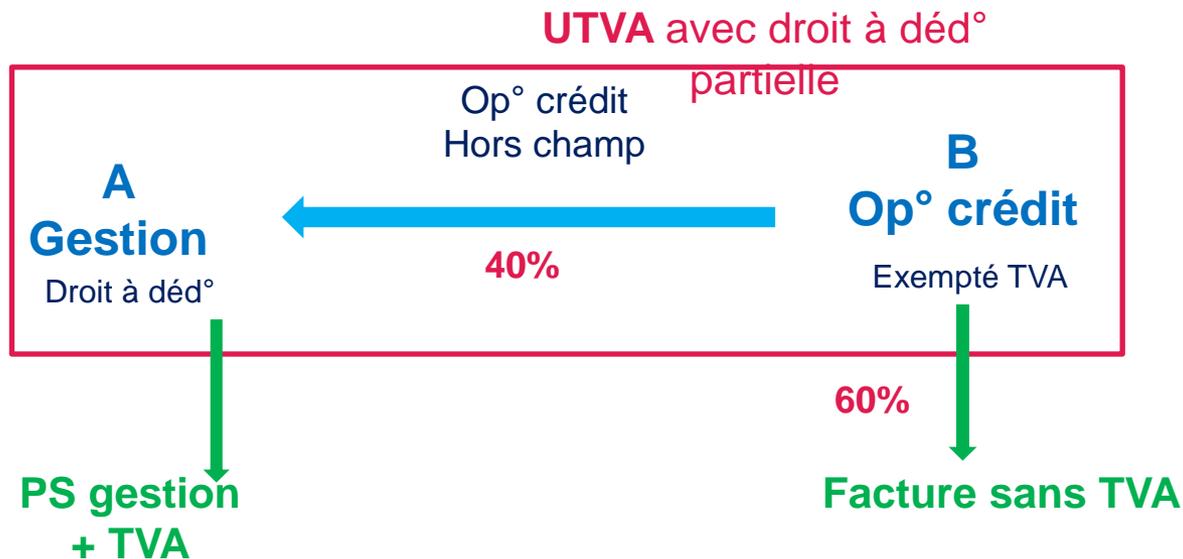
L'UTVA peut déduire les achats de biens et services destinés aux ventes de A.

L'UTVA ne pourra déduire la TVA sur les achats de B, établissement de crédit, destinés à la gestion de ses crédits **pour ses clients externes exclusivement.**

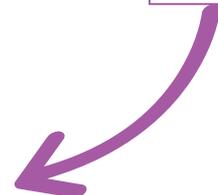


Aff réelle exemple 2

Achat biens pour ses ventes
TVA déd 100%



Achat Biens pour activité crédit
TVA ND



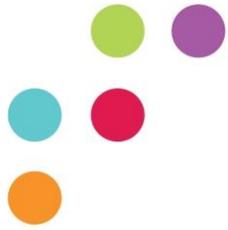
Quid si achats de biens (ordinateurs) par B pour toutes ses opérations (vers A et vers clients externes)?

Prorata spécial

Numérateur : op° externes ouvrant droit à déd° ET op° internes ouvrant droit compte tenu de l'utilisation réalisée par les autres membres

Dénominateur : toutes les opérations externes et internes

► **Prorata spécial B : 40%**



Révision des déductions

Principe

L'entrée dans une unité est assimilée à **cessation d'activité** à titre personnel.

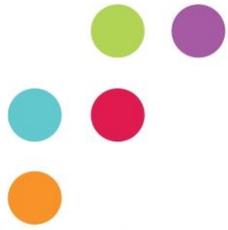
Naissance de l'unité = commencement d'activité.

AR 3, art 10 §1^{ier} 5°

La sortie d'un membre de l'unité est assimilée à cessation d'activité du membre dans l'unité

Le commencement d'activité du membre à titre personnel.

AR 3, art 10 §1^{ier} 4°



Révision des déductions

Quid lors de l'entrée d'un membre dans une UTVA?

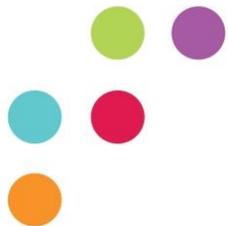
Révision défavorable pour le membre

- ▶ **Révision TVA déduite initialement**
- ▶ pour les biens d'investissement **seulement**
- ▶ si période révision non terminée
- ▶ à concurrence $x/5^{\text{ième}}$ ou $x/15^{\text{ième}}$ ou $x/25^{\text{ième}}$ non échus

Révision favorable pour l'unité

- ▶ **Révision TVA déduite initialement**
- ▶ pour les biens d'investissement
- ▶ Affectés par les membres
- ▶ À des opérations externes à la sortie
- ▶ à concurrence $x/5^{\text{ième}}$ ou $x/15^{\text{ième}}$ ou $x/25^{\text{ième}}$ non échus
- ▶ **En tenant compte de l'utilisation qui sera faite de biens d'investissement dans l'unité**

Normalement, révision seulement pour les biens immeubles car pour les meubles, c'est art. 12§1^{ier}, 5° CTVA qui devrait être d'application
MAIS tolérance administrative : révision aussi pour les biens meubles!

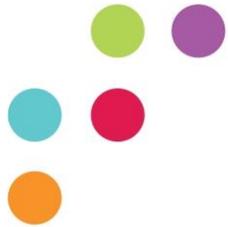


Révision exemple

Société spécialisée dans logistique (asj) entre dans une unité TVA en 2017

- **En 2014** : transformation bâtiment pour installer douches pour le personnel :
- **En 2015** : construction d'un nouveau bâtiment à usage de bureau exclusivement.
- **En 2016** : achat matériel informatique avec déduction totale

Biens d'investissement	Révision
Douches 2014	PR 1/1/2014 au 31/12/2018 : 2/5
Bâtiment 2015	PR 1/1/2015 au 31/12/2029 : 13/15
Matériel info 2016	PR 1/1/2016 au 31/12/2020 : 4/5



Accord de compensation

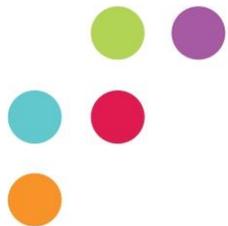
AR 3 art. 10 §3

§ 3. Dans le cadre du régime de l'unité T.V.A., le montant des sommes qui sont dues suite aux révisions visées au § 1er, alinéa 1^{er}, peut se compenser avec le montant des taxes qui peuvent être portées en déduction par application de la révision prévue au § 2.

Cette compensation requiert l'accord écrit du membre concerné et du représentant de l'unité T.V.A..

Elle doit alors être exercée dans le chef de l'unité T.V.A..

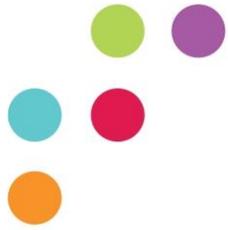
Elle est subordonnée à l'envoi aux offices de contrôle de la T.V.A. dont relèvent l'unité T.V.A. et le membre concerné, d'un inventaire des biens sujets à révision, dont le modèle est fixé par le ministre des Finances ou son délégué, et d'une copie de l'accord susvisé.



Inventaire des biens

Biens d'investissement	Révision
Douches 2014	PR 1/1/2014 au 31/12/2018 : 2/5
Bâtiment 2015	PR 1/1/2015 au 31/12/2029 : 13/15
Matériel info 2016	PR 1/1/2016 au 31/12/2020 : 4/5

	HTVA	TVA	Révision
Douches 2014	10 000 €	2 100 €	2 100 x 2/5
Bâtiment 2015	500 000 €	105 000€	105 000 x 13/15
Matériel info 2016	6 000 €	1 260 €	1 260 x 4/5



Révision

Quid si sortie d'un membre?

Révision défavorable pour l'unité

- ▶ **Sur les biens d'investissement acquis par le membre sortant**
- ▶ si période révision non terminée
- ▶ à concurrence $x/5^{\text{ième}}$ ou $x/15^{\text{ième}}$ ou $x/25^{\text{ième}}$ non échus

Révision favorable pour le membre

Révision

Quid si absence de déduction initiale?

Un membre qui entre dans une unité TVA et qui n'avait pas droit à déduction (asj exonéré art 44 CTVA)

► **Révision favorable dans le chef de l'unité?**

► Oui car le membre a la qualité d'asj (même si c'est sans droit à déduction!)

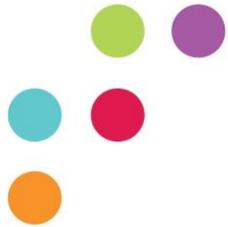


En 2014 : Construction immeubles
donnés en location

UTVA : quel droit à déd°?

Prendre en compte les opérations externes : asj o avec droit à déduction total

Révision possible pour l'unité en faveur : 12/15

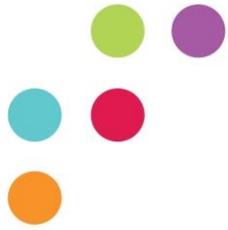


Cessation d'activité de l'UTVA

Le représentant de l'unité peut introduire une demande en cessation d'activité de l'unité

dans 2 cas :

- Conditions d'existence de l'unité ne sont plus remplies.
- Sur base volontaire même si les conditions de l'existence sont tjs remplies.



Déclaration périodique TVA de l'Unité

C'est le représentant de l'unité qui rentre la déclaration périodique pour toutes les opérations réalisées par les membres au nom et pour le compte de tous les membres (en vertu de la procuration qu'il possède)

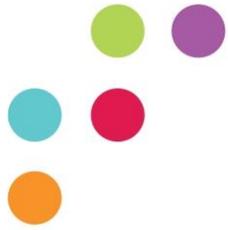
► Les membres ne déposent donc pas de déclaration pour leurs opérations

MAIS ils doivent fournir au représentant toutes les données nécessaires afin qu'il puisse remplir la décl° de l'unité.

Quid périodicité de décl°?

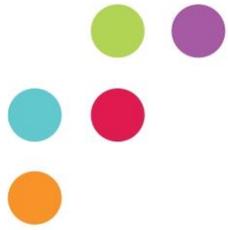
On tient compte des chiffres d'affaires annuels pour les opérations externes de chaque membre.

SI tot ch aff annuel < 2 500 000€ : déclaration trim



Tenue de la compta

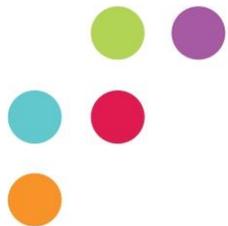
- **Les asj doivent tenir une compta appropriée à l'étendue de leurs activités pour permettre le contrôle de la TVA. AR 1 art 14**
- Dans le cadre de l'unité, chacun des membres séparément tient sa compta en son nom **mais pour le compte de l'unité** pour les opérations qu'il réalise.
- **La compta?**
 - **Facturier d'entrée**
 - Factures reçues des tiers (fournisseurs qui sont propres au membre)
 - Documents reçus des autres membres
 - Documents rectificatifs (NC)
 - **Facturier sortie**
 - Factures émises aux tiers (clients qui sont propres au membre)
 - Documents envoyés aux autres membres
 - Documents rectificatifs (NC)



Tenue de la compta

- **L'unité TVA doit être en mesure de**
 - **Justifier les montants inscrits dans la déclaration qu'elle dépose via le représentant.**
 - **Établir la répartition de ces montants entre les différents membres.**
- **Comment?**
 - **Via un registre centralisateur**

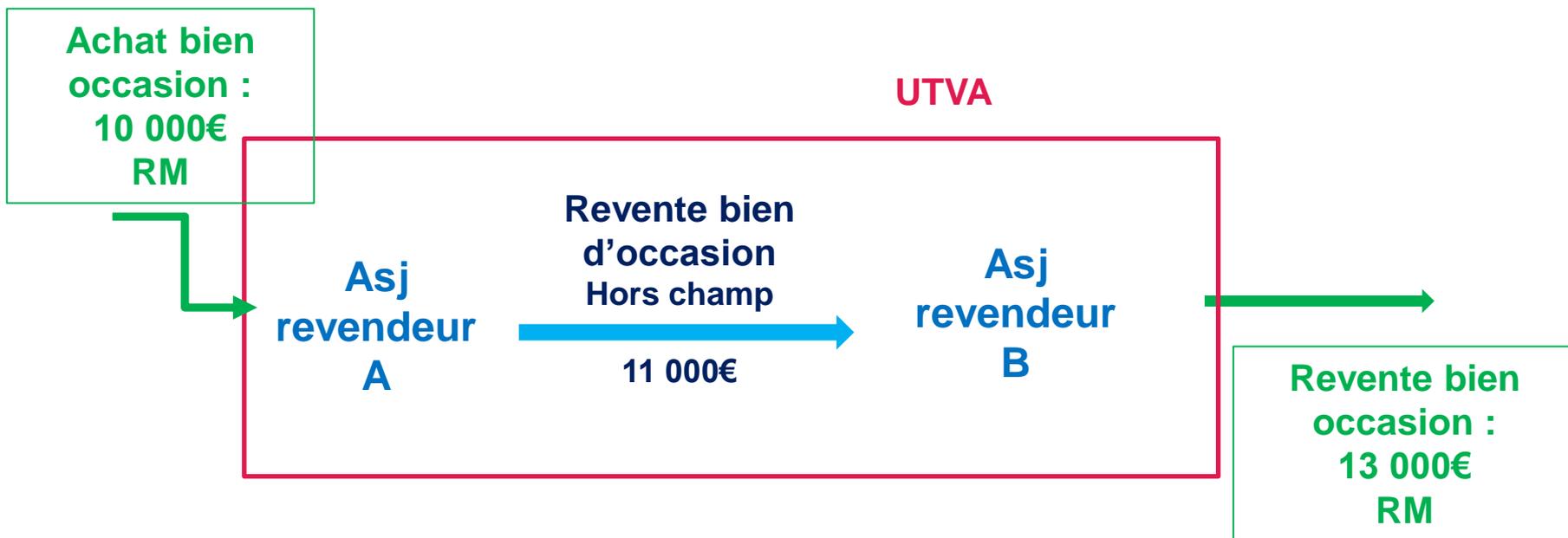
Le représentant de l'unité TVA tient une compta particulière pour remplir correctement la décl° périodique et justifier les montants inscrits.
Pas de forme particulière exigée.



Marge bénéficiaire et UTVA

- ▶ La MB sera déterminée lorsque le bien d'occasion va sortir de l'unité à destination d'un tiers.

On ne tiendra pas compte des opérations internes entre membres.



- ▶ L'UTVA calculera la MB sur la différence entre le PA « initial » et le PV « final ».

$$MB = 13\ 000 - 10\ 000\text{€} = 3\ 000\text{€ TVA C}$$